

Note d'information et d'orientation

Parcours de formation

A destination des membres actifs et actives du réseau des Ceméa

Cette note reprend les éléments diffusés dans la NIO [24-02-002-FI-P](#) du 9 janvier 2024 qui présente le parcours de formation des trois grands profils de membres actifs et actives du mouvement. Elle a été mise à jour suite à l'adoption de la nouvelle Charte Identitaire des Ceméa en Assemblée Générale de juin 2024.

Le Comité de Direction (CD) et la commission Vie Institutionnelle et Vie Associative (CVIVA) ont identifié, au moins, trois grands profils de membres actifs et actives du mouvement :

- Ceux et celles qui sont devenu-es membres récemment et qui participent activement à **l'encadrement d'actions** du réseau.
- Ceux et celles qui sont membres depuis plusieurs années et qui **dirigent ou coordonnent une action** au nom des Ceméa, par exemple en tant que directeur et directrice de stage Animation Volontaire, responsable d'une formation longue ou encore d'un terrain d'application...
- Ceux et celles qui sont membres du réseau depuis de nombreuses années et qui **font vivre le mouvement et le réseau**.

L'Association nationale (AN) a, entre autres, pour mission de proposer des parcours de formation différenciés à ces membres. Cette offre de formation s'articule avec les parcours de formation proposés par les AT (Associations territoriales) et est présentée sur le site interne de l'Association nationale. Chaque action du réseau y est précisément présentée et identifie le public destinataire. Le calendrier est mis à jour chaque année sur le site interne du réseau ([lien vers le site interne](#) – identifiant : ceméa – code d'accès : NoteS-InterneS) en mai – juin afin de s'ajuster au calendrier scolaire.

1. Présentation du parcours de formation pour les membres ayant rejoint récemment le mouvement et participant activement à l'encadrement d'actions du réseau

Ce premier parcours s'opère en articulation avec un processus d'entrée dans le mouvement piloté directement par les AT. Pour autant, il est important qu'assez rapidement, dans un parcours de militant-e, les membres du réseau se rendent compte qu'ils et elles sont membres d'un mouvement organisé en réseau. Une série de stages est donc proposée à ces nouveaux membres et a pour objectifs principaux de faire connaître et « vivre » le réseau et des démarches d'Éducation nouvelle explicites.

- **Stage « Découvrir les Ceméa »**. Ce stage est mis en œuvre chaque année pendant les REN (Rencontres en Éducation Nouvelle). Il permet d'acquérir des compétences permettant de participer à l'encadrement des actions des Ceméa. À l'issue de ce stage, les membres seront en capacité de comprendre, d'explicitier et de faire vivre les grandes lignes du principe des Ceméa : « **Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous et toutes. Elle est de tous les instants** ».

- **Plusieurs stages « Activités ».** Chaque année, plusieurs stages peuvent être organisés, chacun centré sur un domaine d'activité particulier. Ces stages seront dispensés certaines années pendant les REN. À l'issue de chacun de ces stages, les membres seront en capacité de comprendre, d'explicitier et de faire vivre les grandes lignes du principe des Ceméa : « **Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous et toutes. Elle est de tous les instants** ».

2. Présentation du parcours de formation pour les membres qui se destinent à être en responsabilité d'une action du réseau

La Charte identitaire des Ceméa, précise à l'article 5, « Toute action conduite au nom des Ceméa doit être dirigée ou coordonnée par un ou une responsable ayant suivi ou étant engagé-e dans un parcours de formation. Celui-ci doit être validé sous la responsabilité de l'Association nationale et peut être mis en œuvre par le réseau, sauf dans les cas suivants : défection de dernière minute du ou de la responsable prévu-e, ou opportunité de mise en œuvre urgente d'une action, ou date trop éloignée de la formation interne prévue ; où un premier exercice de cette responsabilité pourrait être admis avant le suivi du parcours de formation national. Une note interne au réseau définit les modalités de mise en œuvre de ce point ».

Dans un souci de cohérence, la direction générale et le Comité de direction ont acté la mise en place d'un **parcours de formation** nécessaire pour tous et toutes les membres permanent-es (militant-es salarié-es) et non-permanent-es (militant-es bénévoles) de l'association qui ont en responsabilité une action des Ceméa.

Ce parcours doit permettre **d'approfondir sa connaissance des Ceméa et de développer de nouvelles compétences** nécessaires pour assurer la responsabilité d'une action en leur nom. Il s'agit en effet, pour ces personnes, de s'approprier davantage les principes, les valeurs et les méthodologies d'action des Ceméa ; mais aussi de les représenter ou encore de parler en leur nom face à des commanditaires, des financeurs, des prescripteurs et surtout face aux publics du réseau.

Pour les nouvelles et les nouveaux salariés du réseau, qui auront en responsabilité de diriger et de coordonner une action pour les Ceméa, ce parcours est à suivre idéalement lors des deux premières années du contrat de travail.

Pour ce faire, l'Association nationale propose **ce second parcours de formation décliné en cinq stages**. Chacun de ces stages sera encadré par un ou deux membres de l'équipe de direction élargie de l'AN, un membre du CD et éventuellement une personne experte sur la thématique dudit stage.

Il est possible de suivre ce parcours dans l'ordre que l'on souhaite, tout en étant en cohérence avec son acculturation personnelle. **Une procédure de validation de compétences sera proposée par la CVIVA durant l'année 2024.** Sur proposition des CA (Conseils d'administration) et des équipes de direction des AT, un membre du réseau pourra être dispensé de tout ou partie du parcours en fonction de ses compétences. Une fois établie, une NIR (Note Interne au réseau) détaillera la procédure technique à suivre au sein du pro-logiciel du réseau.

Présentation du parcours :

- **Stage « Approfondir sa connaissance des Ceméa ».** Ce stage est mis en œuvre chaque année pendant les REN. Il s'agit ici d'analyser sa place et son rôle au sein du réseau et d'insister sur la pédagogie défendue aux Ceméa. À l'issue de ce stage, les membres seront davantage en capacité de comprendre, d'explicitier et de faire vivre le principe des Ceméa : « **Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous et toutes. Elle est de tous les instants** ».

- **Stage « Agir en Éducation nouvelle ».** Ce stage est mis en œuvre chaque année pendant les REN. L'équipe de formation s'appuiera sur trois domaines d'activité différents pour permettre l'acquisition de compétences en lien avec la pratique d'activités. À l'issue de ce stage, les membres seront en capacité de comprendre, d'explicitier et de faire vivre le principe des Ceméa « **Notre action est menée en contact étroit avec la réalité** » et un second principe des Ceméa qui est : « **L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture** ».
- **Stage « Conduite de réunion ».** Ce stage permet d'acquérir les compétences pour animer et conduire différentes réunions. À l'issue de ce stage, les membres seront en capacité de comprendre, d'explicitier et de faire vivre le principe des Ceméa « **Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités** ».
- **Stage « VRL - Valeurs de la République et Laïcité ».** Ce stage sera dispensé certaines années pendant les REN. À l'issue de ce stage, les membres seront en capacité de comprendre, d'explicitier et de faire vivre le principe des Ceméa « **Tout être humain, sans distinction d'âge, d'origine, de convictions, de culture, de situation sociale a droit à notre respect et à nos égards** » ainsi que le principe des Ceméa « **Parmi nos certitudes, la laïcité** ».
- **Au moins un stage « Activités ».** Il s'agit des mêmes stages que ceux proposés aux membres ayant rejoint récemment le mouvement. Ces stages présentent chacun d'eux un domaine d'activités spécifique. Bien évidemment, si un-e membre a suivi un de ces stages durant son entrée dans le mouvement il-elle en sera dispensée pour ce parcours.

L'ensemble des stages de ce parcours peut être conduit directement dans une AT. Pour autant, afin qu'il soit pris en compte dans le parcours de formation, l'équipe de stage et son contenu concret doivent avoir été approuvés par la commission VIVA du réseau.

À l'issue de ce parcours de 5 stages, les membres seront en capacité **d'explicitier et de continuer de faire vivre les 8 principes fondamentaux des Ceméa, rédigés par leur fondatrice Gisèle De Failly en 1957** et amendés en 1992 dans le Congrès de Strasbourg.

Il est important que l'ensemble des membres du réseau ayant en responsabilité une action des Ceméa, soient en mesure de représenter le mouvement, de mettre des personnes en action, d'organiser un évènement en y inscrivant une pratique spécifique, de réaliser des projets en adéquation avec ces valeurs, d'être dans une posture bienveillante, de penser le formel et l'informel... C'est l'ambition de ce parcours.

De plus, un ou une responsable d'une action du réseau (directeur et directrice de stage, coordonnateur et coordonnatrice BP...) a également pour mission d'accueillir dans l'équipe dont il, ou elle, assure l'animation, des personnes qui sont dans un processus d'entrée dans le mouvement. Ces personnes peuvent être membres de soutien, et au terme du processus, peuvent devenir membres actifs et actives. Il appartient à ce ou cette responsable de conduire un entretien avec ces dernières et de faire une proposition au Conseil d'administration de l'AT.

Les équipes de formation qui encadrent les stages de ce parcours engagent leur responsabilité quant à la mise en œuvre du projet associatif et des principes et valeurs des Ceméa.

3. Espaces de formation pour les membres ayant de l'ancienneté dans le mouvement et dans le réseau

Chaque année, des stages, semaines d'études et séminaires seront organisés de telle sorte à permettre à ces membres de continuer à se former.

Les différents stages « **Activités** » proposés tout au long de l'année ont également pour vocation d'accueillir ce profil de membre. En effet, il est important que sur un même stage puissent se côtoyer des personnes à l'ancienneté différentes dans le réseau ; cela enrichit automatiquement les temps informels de ces stages.

Le réseau propose tout au long de l'année des stages de « **formation de formateurs et formatrices** » sur différentes thématiques. En effet, ces membres seront régulièrement invités à encadrer eux-mêmes et elles-mêmes des actions de formation à destination des deux premiers profils de membres du réseau identifiés dans cette note.

Ces stages permettront d'affiner la culture du mouvement, de comprendre les évolutions structurelles, institutionnelles, juridiques et géographiques du mouvement.

Lors de chaque édition des REN, différentes propositions pédagogiques leur permettront de trouver une réelle place afin que leur participation ait du sens pour eux et elles et pour le mouvement.

Jean-Baptiste CLERICO
Directeur général